

Projet de règlement grand-ducal

fixant les référentiels d'évaluation pour l'année scolaire 2026/2027 dans le cadre de la formation professionnelle

Avis du Conseil d'État

(17 juillet 2026.)

Le Conseil d'État a été saisi pour avis le 30 juin 2026, par le Premier ministre, du projet de règlement grand-ducal sous rubrique, élaboré par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Au texte du projet de règlement grand-ducal étaient joints un exposé des motifs, un commentaire des articles, une fiche financière ainsi qu'une fiche d'évaluation d'impact.

L'avis de la Chambre de commerce a été communiqué au Conseil d'État en date du 16 juillet 2026.

Considérations générales

Le projet de règlement grand-ducal sous avis entend fixer les référentiels d'évaluation pour l'année scolaire 2026/2027 dans le cadre de la formation professionnelle. Il trouve ses bases légales aux articles 12 et 33 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle. Étant donné le volume considérable et le haut degré de précision des référentiels d'évaluation, les auteurs ont décidé de recourir à une annexe sous forme d'un tableau, qui fait dès lors partie intégrante du règlement grand-ducal en projet.

Examen des articles

Articles 1^{er} à 3

Sans observation.

Observations d'ordre légistique

Préambule

Le deuxième visa relatif aux avis des chambres professionnelles est à adapter, le cas échéant, pour tenir compte des avis effectivement parvenus au Gouvernement au moment où le règlement grand-ducal en projet sera soumis à la signature du Grand-Duc.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 20 votants,
le 17 juillet 2026.

Pour le Secrétaire général,
L'Attaché,

s. Ben Segalla

Le Président,

s. Marc Thewes